

Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

Outils de gestion et de planification



1.3 - Des AMP qui se complètent

L'intérêt ou la nécessité de créer une aire marine protégée peut s'apprécier à différentes échelles (internationale, nationale, régionale, locale) et sur la base de plusieurs critères. Chaque outil possède ses caractéristiques propres qui lui confèrent des similitudes ou des divergences avec les autres outils. Ces caractéristiques définissent les modalités de création et de gestion des aires marines protégées :

- Modalités juridiques de protection des espaces naturels : réglementaire, contractuel, maîtrise foncière, label, etc. Un outil de protection peut parfois relever de plusieurs approches différentes.
- Champ d'application géographique : les AMP ont des champs d'application qui peuvent s'étendre des eaux intérieures jusqu'aux 200 milles marins depuis la ligne de base.
- Application dans le temps : les documents de gestion ne reposent pas sur le même pas de temps, la révision de ces documents est en général prévue tous les 5 à 15 ans en fonction de l'AMP considérée.
- Objectifs de protection : ils peuvent varier selon l'outil considéré. huit grandes finalités potentielles de création d'une AMP sont définies. Chaque AMP peut répondre à une ou plusieurs de ces finalités. Dans certaines situations, les dispositifs existants ne suffisent pas à faire face aux nouveaux enjeux : de nouvelles AMP sont alors créées en complément.

	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Protection de la biodiversité	+	+	+	+	+	+	+	+
2. Protection des paysages	+	+	+	+	+	+	+	+
3. Protection des ressources halieutiques	+	+	+	+	+	+	+	+
4. Protection des sites historiques et culturels	+	+	+	+	+	+	+	+
5. Protection des sites géologiques et géomorphologiques	+	+	+	+	+	+	+	+
6. Protection des sites scientifiques	+	+	+	+	+	+	+	+
7. Protection des sites de valeur scientifique	+	+	+	+	+	+	+	+
8. Protection des sites de valeur patrimoniale	+	+	+	+	+	+	+	+

Finalités de création des aires marines protégées françaises Source : La stratégie création et gestion des AMP et le ministère en charge de l'environnement (2013)

	EN COMPLEMENT
En 2012, l'Observatoire national de la mer et du littoral évaluait à environ 30 % de la surface totale des AMP françaises classée en au moins deux catégories d'aires marines protégées géographiquement superposées. Source : www.onml.fr (2013)	Il existe plusieurs guides qui recensent et décrivent les différents outils de protection dont font partie les aires marines protégées, notamment les fiches juridiques publiées par l'Aten (http://ct78.espaces-naturels.fr/) et le guide de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) intitulé Les Espaces protégés français (http://www.uicn.fr/Les-espaces-protoges-francais-un.html). La description et le fonctionnement de chacun des outils y sont détaillés : le présent cahier technique complète donc ces ouvrages en axant le propos sur l'articulation des outils.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés ©
- Propriété de l'OFB